

Présentation



Le projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace, présenté le mercredi 9 mai 2018 en conseil des ministres, traduit l'engagement pris par le Président de la République devant les Français, qui ont exprimé une volonté profonde de changement de notre vie politique en 2017.

Comme le chef de l'État l'avait annoncé aux parlementaires réunis en Congrès le 3 juillet 2017 il s'agit de redonner à nos institutions la force nécessaire pour que nos concitoyens retrouvent une confiance trop souvent perdue dans l'action politique et pour que la République puisse faire face aux défis qui sont devant elle.

Conformément au triptyque tracé par le Président de la République, ce projet de révision entend ainsi rénover le fonctionnement de notre démocratie en la rendant plus représentative, plus responsable et plus efficace.

Après l'acte fort qu'a constitué le vote dès l'été 2017 des deux lois pour la confiance dans la vie politique, le projet de révision est la première pierre d'un ensemble comprenant également un projet de loi organique et un projet de loi réduisant le nombre de parlementaires, introduisant une dose de proportionnelle pour l'élection des députés et limitant le cumul des mandats dans le temps. Ces deux projets de loi seront présentés en conseil des ministres très prochainement. Avec cet ensemble, le Président de la République et le Gouvernement proposent une réforme institutionnelle sans précédent, à la hauteur des attentes des Français.



Ce projet de loi constitutionnelle entend tirer les leçons des évolutions que notre pays a connues depuis la révision de 2008. Ces évolutions nous imposent de reconsidérer certains modes de fonctionnement de nos institutions sans pour autant toucher à leur équilibre. Il ne s'agit ni d'un retour à la IV^e République, ni de s'aventurer vers une VI^e République. La Constitution de 1958 a fait les preuves de sa solidité et de sa souplesse.

Ce texte a été élaboré après des consultations menées par le Président de la République et le Premier ministre avec les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, avec le Président du Conseil économique, social et environnemental ainsi que l'ensemble des groupes parlementaires. Ces consultations ont été intenses. Les échanges ont été riches, francs, clairs. Ils vont naturellement se poursuivre lors du débat parlementaire qui s'ouvrira d'ici la fin du mois de juillet.

La révision constitutionnelle qui est portée par le Gouvernement au nom du Président de la République doit être l'occasion d'une large réflexion sur la démocratie que nous voulons pour notre pays.

Une démocratie plus représentative : avec plus de pluralisme grâce à la proportionnelle ; avec plus de renouvellement grâce au non cumul des mandats dans le temps ; avec plus de participation de nos concitoyens et de la société civile, grâce à une institution rénovée : la Chambre de la société civile.

Une démocratie plus efficace : avec un Parlement qui légifère mieux et évalue les lois ; avec des collectivités au plus près des territoires qui peuvent répondre, par des adaptations, aux demandes concrètes des Français.

Une démocratie plus responsable : avec un Parlement qui contrôle puissamment le Gouvernement et son administration ; avec des ministres dont la responsabilité pénale relèvera d'une juridiction de droit commun ; avec une Justice plus indépendante.

Nicole Belloubet

Garde des Sceaux,
ministre de la Justice

La révision constitutionnelle qui est portée par le Gouvernement au nom du Président de la République doit être l'occasion d'une large réflexion sur la démocratie que nous voulons pour notre pays.